

=====
Arrondissement de Lens
=====

=====
Canton de Wingles
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 29 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation à la réunion : jeudi 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Daisy DUVEAU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins douze jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (29) Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Pauline DEJARDIN, Monsieur Antoine IBBA, Madame Nathalie BLONDEL, Monsieur Yannick MATUSZEWSKI, Madame Caroline TAILLEZ, Monsieur Christophe TURPIN, Madame Annie SAGOT, Monsieur Alain TROULIER, Monsieur Sylvain GORILLIOT, Madame Sylvie RANVIN, Madame Sylvie HARLE, Madame Valérie AVERLANT, Monsieur Franck PRUVOST, Madame Linda CAFFIER, Monsieur Franck DUBOIS, Monsieur Benoît BAURIN, Madame Sophie BOUVEUR, Madame Manon VASSE, Monsieur Lilian LEGRAND, Monsieur Patrick MANIA, Madame Cathie WASIKOWSKI, Madame Nathalie LEROY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Sandie LECLERCQ, et Monsieur Grégory MAGNOLIA.

Excusés : (0)

Absents : (0)

Monsieur Christophe TURPIN est élu comme secrétaire de séance.

2026-68 Subventions 2026

Suite à l'avis de la commission Administration Générale et Finances,

Madame Nathalie LEROY et Monsieur Grégory MAGNOLIA, tous deux présidents d'association n'ont pas pris part au vote.

Madame Christelle BUISSETTE, membre d'association n'a pas pris part au vote également.

Après l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal, accepte, le tableau des subventions pour l'année 2026 ci-annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire, CS 62039, 59014, LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr. Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente délibération. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors

être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

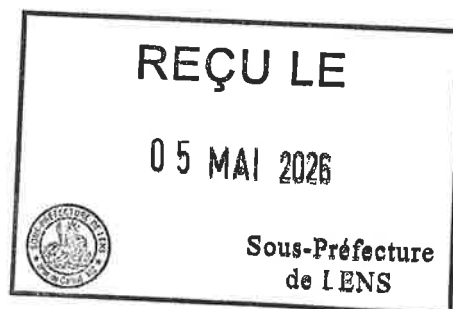
Décision du Conseil Municipal :

- Votes favorables : 23
- Votes défavorables : 0
- Abstentions : 3

Adopte
Le secrétaire de séance,
Christophe TURPIN



Pour extrait conforme au Registre
La Maire,
Daisy DUVEAU



SUBVENTIONS 2026

Nom de l'association bénéficiaire	Vote du Conseil Municipal
Cercle Scolaire Laïque de Grenay	4 300 €
CSL Couture	
CSL Jazz Pointe	
CSL Tennis de Table	
CSL Aérobie	
Tennis Club de Grenay	800 €
Avant-Garde de Grenay	6 000 € + 200 € SDF
Grenay Badminton Club	2 000 €
Grenay Futsal	5 000 € + 200 € SDF
Basket de Grenay	3 700 € + 200 € SDF
Judo Club de Grenay	5 000 €
Moto Club	1 000 € + 200 € SDF
Union Sportive de Grenay	10 000 € + 200€ SDF
Les Boules d'Or	200 € SDF
Cyclo Club Grenay	1 600 €
American Hawks	200 € SDF
Association Force 4 A.P.E.I les Glycines de Grenay	305 € + 200 € SDF
Sous-total	41 305 €

Nom de l'association bénéficiaire	Vote du Conseil Municipal
APF France Handicap	100 €
Institut de recherche contre le cancer Lille	50 €
U.S.E.P	180 €
Association des mineurs marocains du Nord Pas de Calais	300 €
Union des délégués départementaux de l'Education Nationale	50 €
A.P.E.I de Lens	500 €
Amicale du Personnel Communal	45 000 €
Association des donneurs de sang Maurice Rousseau de Grenay	600 € + 200 SDF
Accueil Maman-Bébé	600 €
Tous en cœur	400 €
Société des Gardes d'Honneur G9	200 €
A.G.F.P.H PIC	6 400 €
Artois Gohelle Irlande	850 €
Harmonie Municipale de Grenay	2 500 €
Secours Populaire	2 300 €
Club cynophile de l'Arbre de Condé	500 €
Summer Festival	15 000 €
Union des commerçants et artisans de Grenay	3 000 €
Rêve de cœur	300 €
Handirockbike	2 000 €
Association des parents d'élèves des écoles Prévert et Buisson Lacore - Cité 5	300 €
Association CréaPâtes	525 €
LSR Bassin Minier	450 €
Sous-total	82 305,0 €
Total	123 610 €